

25.—Total général de l'assurance-vie au Canada et des affaires des compagnies canadiennes à l'étranger, 1952^a

Détail	Nouvelles polices (net)	En vigueur le 31 déc. (net)	Primes encaissées (net)	Règlements (net)
	\$	\$	\$	\$
Compagnies canadiennes (vie)—				
Fédérales.....	2,293,841,438	19,097,633,552	480,538,329	161,473,928
Provinciales.....	141,733,059	648,131,777	16,099,840	4,695,594
Mutuelles canadiennes—				
Fédérales.....	47,547,322	295,939,775	4,151,755	4,329,164
Provinciales.....	44,906,536	289,201,709	6,538,976	3,547,807
Compagnies britanniques (vie).....	74,055,180	443,275,711	10,296,873	2,999,725
Compagnies étrangères (vie).....	672,918,219	5,562,003,368	130,627,651	40,416,386
Sociétés mutuelles étrangères.....	13,032,397	131,212,535	3,286,953	2,279,758
Total général.....	3,288,034,151	26,467,398,427	651,540,377	219,742,362

Section 3.—Assurance-responsabilité

Depuis 1875, l'assurance-responsabilité a fait des progrès constants. Le rapport du surintendant des Assurances pour l'année civile 1880 révèle que le nombre de compagnies autorisées à souscrire de l'assurance contre les accidents, de fidélité du personnel, contre le bris de glace et contre les explosions de chaudières à vapeur,—les quatre seuls genres d'assurance-responsabilité souscrite alors,—était respectivement de 5, 3, 1 et 1. Le rapport de l'année 1952 indique que l'assurance-responsabilité au Canada comprend maintenant différentes formes d'accident et 25 autres genres d'assurance souscrite par les compagnies à charte fédérale. En 1880, dix compagnies s'occupaient d'assurance-responsabilité; en 1952 il y en a 302 dont 75 canadiennes, 79 britanniques et 148 étrangères, et 215 d'entre elles souscrivent aussi de l'assurance-incendie. En outre, 19 sociétés de secours mutuels souscrivent de l'assurance-accident ou de l'assurance-maladie aussi bien que de l'assurance-vie et trois sociétés de secours mutuels ne souscrivent que de l'assurance-accident ou de l'assurance-maladie.

Le tableau 27, qui fait la répartition des affaires en ce domaine entre les compagnies à charte fédérale et à charte provinciale, montre que, comme dans le cas de l'assurance-vie et de l'assurance-incendie, les compagnies à charte fédérale prennent la majeure partie des affaires (soit environ 90 p. 100).

Étant donné, comme on l'a vu, que la plupart des compagnies qui s'occupent d'assurance-responsabilité au Canada souscrivent aussi l'assurance-incendie, leur actif, leur passif, leurs recettes et leurs dépenses figurent dans la statistique financière des compagnies d'assurance-incendie à la section 1, sous-section 3, du présent chapitre. Le tableau 28, p. 1205, contient des chiffres correspondants pour toutes les opérations des compagnies canadiennes d'assurance-responsabilité et pour celles des compagnies britanniques et étrangères au Canada qui se limitent à l'assurance autre qu'incendie et vie. En 1952, on compte 18 compagnies canadiennes, 5 compagnies britanniques et 64 compagnies étrangères qui se limitent au même domaine.

L'assurance-automobile a fait bonne figure pendant la guerre, avec une proportion de perte d'environ 45 p. 100. La proportion est légèrement moindre que celle d'avant-guerre à cause de la diminution de la circulation; depuis la fin des hostilités, cependant, la situation est moins favorable et la proportion, en 1952, est de 55 p. 100 environ.

En 1951, l'assurance contre la grêle a connu 41 p. 100 de pertes, mais en 1952, la proportion a augmenté à 54 p. 100.